

Société

LES FEMMES ET LE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL

François Kraus

27/02/2018

Depuis l'affaire Weinstein et la libération de la parole sur les réseaux sociaux, le harcèlement sexuel des femmes est au cœur de l'attention médiatique sans pour autant faire l'objet d'un véritable travail de quantification. Au-delà des témoignages, qui ont certes le mérite de favoriser une prise de conscience sans précédent du problème, les données manquent sur l'ampleur réelle du harcèlement sexuel que subissent, au quotidien, les Françaises. François Kraus livre une première analyse en se focalisant sur le cadre du travail.

Face à l'absence de données fiables ou récentes sur le sujet – la dernière étude réalisée sur le sujet remontant à plus de quatre ans –, le département « Genre, sexualités et santé sexuelle » de l'Ifop a donc réalisé pour le site d'information et de conseils VieHealthy.com une grande enquête permettant de mesurer l'ampleur des différentes formes de harcèlement sexuel au travail et leur impact sur l'état de santé (physique, morale, sexuelle) des victimes. Réalisée à partir d'un échantillon national représentatif de taille conséquente (2000 femmes âgées de 15 ans et plus), cette étude relève au grand jour l'ampleur des actes de harcèlement ou d'agression à caractère sexuel subis par les femmes dans la sphère professionnelle tout en brisant certaines idées reçues sur les caractéristiques des victimes ou le profil type de leurs harceleurs.

Une Française sur trois a déjà été victime d'une forme de harcèlement sexuel au travail

Au cours de leur activité professionnelle, près d'une femme sur trois (32%) a déjà été confrontée à au moins une situation de harcèlement sexuel sur son lieu de travail au sens juridique du terme.

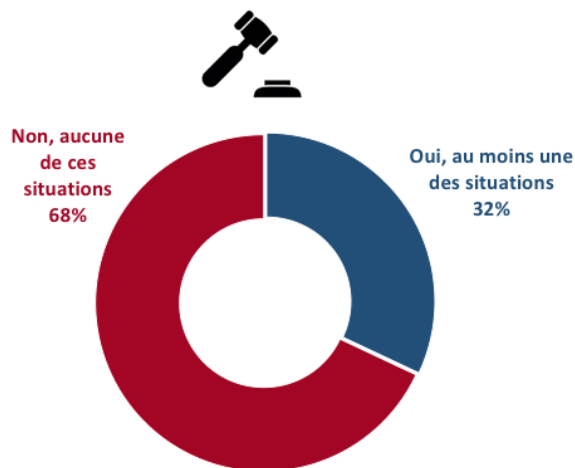
La proportion totale de femmes ayant été confrontées à au moins une situation de harcèlement au travail

QUESTION : Au cours de votre vie professionnelle, vous est-il arrivé sur votre lieu de travail de faire l'objet... ?

- Oui, de façon répétée ■ Oui, mais à une seule reprise ■ Non, jamais
-  De sifflements, de gestes ou de commentaires grossiers, ou encore de regards concupiscent
 -  De remarques gênantes sur votre tenue ou votre physique
 -  De propos obscènes ou des écrits à connotation sexuelle
 -  Voir ou recevoir des textes, photos ou vidéos à caractère sexuel
 -  Se voir imposer des contacts physiques légers
 -  Se voir imposer des contacts sur une zone génitale ou érogène
 -  Faire l'objet d'invitations (...) compromettantes
 -  Se voir offrir des cadeaux gênants
 -  De pression afin d'obtenir de votre part un acte de nature sexuelle

INDICATEUR OBJECTIF : LA PROPORTION TOTALE DE FEMMES AYANT ÉTÉ DÉJÀ HARCELÉES AU SENS JURIDIQUE

AU TOTAL, PRÈS D'UNE FEMME SUR TROIS A DÉJÀ ÉTÉ HARCELÉE OU AGRESSÉE SEXUELLEMENT SUR SON LIEU DE TRAVAIL AU SENS JURIDIQUE DU TERME *



(*) La proportion de femmes victimes d'harcèlement ou de violences sexuelles au sens juridique du terme correspond à la proportion de femmes ayant fait l'objet des situations précédemment testées « de façon répétée » à deux exceptions près – avoir fait l'objet de pression afin d'obtenir un acte de nature sexuelle et avoir subi des contacts sur une zone génitale ou érogène – pour lesquelles elle correspond à la proportion de femmes en ayant fait l'objet à « une seule reprise ».

Sur le lieu de travail comme dans les espaces publics, les formes verbales ou visuelles de harcèlement sont les atteintes les plus répandues, en premier lieu desquelles les sifflements ou les gestes grossiers (19% en ont été victimes à plusieurs reprises) et les remarques déplacées sur la silhouette ou la tenue (14% en ont fait l'objet de manière répétée).

Les pressions psychologiques visant à obtenir par exemple un rapport sexuel dans une logique de type « promotion canapé » constituent en revanche une pratique plus limitée : « seules » 8% des femmes ayant déjà subi au moins une fois des pressions afin d'obtenir de leur part un acte de nature sexuelle (par exemple, un rapport sexuel en échange d'une embauche ou d'une promotion).

Mais le harcèlement au travail est loin de se réduire à des propos sexistes ou à des pressions psychologiques. Nombre de femmes ont déjà souffert d'une forme « physique » de harcèlement, que ce soit via des contacts physiques légers (11% à plusieurs reprises) ou des attouchements sur une zone génitale ou érogène (par exemple, une main aux fesses) : 13% en ont subi au moins une fois.

L'exposition personnelle à différentes situations de harcèlement sur son lieu de travail

QUESTION : Au cours de votre vie professionnelle, vous est-il arrivé sur votre lieu de travail... ?

Base : femmes âgées de 15 ans et plus ayant déjà travaillé au cours de leur vie (92%)

Harcèlement verbal ou visuel



De faire l'objet de sifflements, de gestes ou de commentaires grossiers, ou encore de regards concupiscent (ex : clins d'œil, regards libidineux...)



De faire l'objet de remarques gênantes sur votre tenue ou votre physique



De devoir subir des propos obscènes ou des écrits à connotation sexuelle



De devoir voir ou recevoir des textes, photos ou vidéos à caractère sexuel malgré vos marques de désintérêt pour ce type de contenu



Harcèlement physique



De vous voir imposer des contacts physiques légers comme par exemple un effleurement des mains, des cheveux, du visage ou des jambes



De vous voir imposer des contacts sur une zone génitale ou érogène comme par exemple une main sur les fesses, une étreinte forcée ou un baiser volé



Harcèlement psychologique à visées sexuelles



De faire l'objet d'invitations dans des lieux ou à des horaires vous mettant potentiellement dans des situations compromettantes (ex : RDV professionnel dans un hôtel, à un dîner au restaurant...)



De vous voir offrir des cadeaux gênants (parfums, fleurs, bijoux, sous-vêtements...) malgré votre absence de consentement



De faire l'objet de pression afin d'obtenir de votre part un acte de nature sexuelle (par exemple un rapport sexuel en échange d'une embauche ou d'une promotion)



2

Une tendance des femmes à sous-estimer l'ampleur des actes de harcèlement dont elles font l'objet

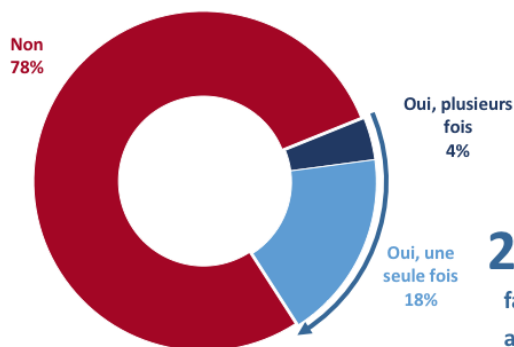
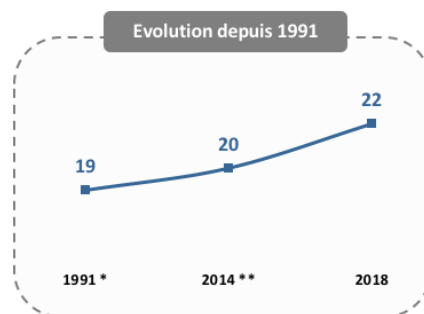
Les Françaises s'avèrent en revanche nettement moins nombreuses à avoir le sentiment d'avoir déjà « fait face à une situation de harcèlement sexuel » au cours de leur carrière : seules 22% partageant cette impression (dont à peine 4% à plusieurs reprises), soit une proportion qui n'a pas progressé de manière significative en quatre ans (20% en janvier 2014).

L'écart entre cet indicateur subjectif (où l'on demande aux femmes si elles ont déjà subi une situation de harcèlement présentée comme telle) et le premier indicateur calculant objectivement la proportion de victimes de différentes situations (sans leur préciser qu'il s'agit de harcèlement) est le signe d'une méconnaissance de ce qui relève juridiquement ou non du harcèlement sexuel.

Indicateur subjectif : l'impression personnelle d'avoir été confrontée à un acte de harcèlement sexuel au travail

QUESTION : A ce sujet, dans votre vie professionnelle, vous est-il vous-même arrivé d'avoir à faire face à une situation de harcèlement sexuel ?

Base : femmes actives âgées de 18 à 64 ans



22% des femmes ont le sentiment d'avoir déjà fait face à une situation de harcèlement sexuel au travail au cours de leur activité professionnelle

(*) Etude réalisée par Louis Harris pour le Secrétariat d'Etat aux Droits des Femmes et à la vie quotidienne par téléphone du 9 au 13 décembre 1991, auprès d'un échantillon national représentatif de 1000 Français âgés de 18 ans et plus et d'un sur-échantillon de 300 femmes actives de 18 à 40 ans. Données affichées pour les Femmes actives âgées de 18 ans et plus.

(**) Etude réalisée par l'Ifop pour Le Défenseur des Droits par internet du 15 au 24 janvier 2014 auprès d'un échantillon de 1005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et d'un sur-échantillon de 306 personnes, représentatif des femmes actives âgées de 18 à 64 ans. Données affichées pour les Femmes actives âgées de 18 à 64 ans

3

Les principaux facteurs aggravant les risques de harcèlement sexuel au travail

Toutes les femmes ne sont pas exposées au même risque de harcèlement. L'analyse détaillée du profil des victimes de harcèlement sexuel au travail met en évidence des facteurs déjà observés dans le passé tels que le fait d'être célibataire, de résider dans une grande agglomération – notamment dans l'agglomération parisienne – ou d'être titulaire d'un contrat de droit privé.

Au moins trois facteurs de risques déjà mis à jour par l'Enveff (2000) ressortent en effet de l'enquête.

Le statut marital

Les femmes seules ont davantage subi de harcèlement à caractère sexuel (35%) que les femmes en

couple (31%), sans doute parce que perçues comme « disponibles », elles apparaissent comme particulièrement vulnérables ou plus ouvertes à des propositions de nature sexuelle. Les femmes seules sont ainsi particulièrement sujettes à des contacts physiques légers (27% contre 22% des femmes en couple) ou à des remarques gênantes sur leur physique (30 % contre 26%).

La région et la taille de l'agglomération

L'expérience du harcèlement sexuel sur son lieu travail s'avère beaucoup plus fréquente en milieu urbain (35%) – notamment en agglomération parisienne (38%) – que dans des communes rurales (26%) où les comportements sont généralement plus soumis au regard des autres que dans les grandes villes. L'écart est particulièrement net entre les habitantes des communes rurales et celles résidant dans des banlieues « populaires », notamment pour ce qui est des formes verbales de harcèlement comme les sifflements et les gestes grossiers : 46% des habitantes des banlieues populaires en ont déjà fait l'objet, contre seulement 31% des habitantes en milieu rural.

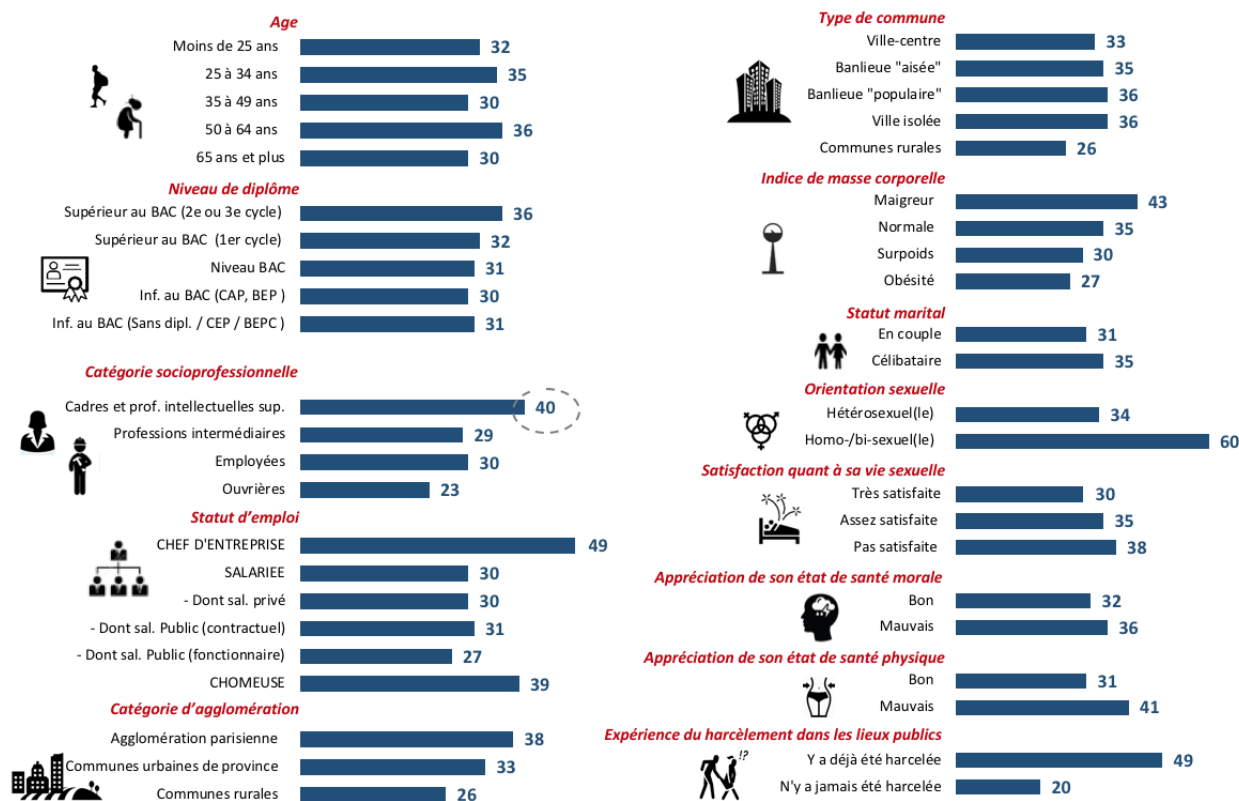
Le secteur d'activité

Les femmes titulaires de la fonction publique sont globalement moins exposées (27%) aux risques de harcèlement que les salariées ayant des contrats de droit privé, que ce soit d'ailleurs dans le secteur public (31%) ou privé (30%). Au-delà du poids des syndicats ou de l'ampleur de la féminisation de l'emploi public, la force protectrice du statut de fonctionnaire semble donc toujours freiner les abus des personnes en position d'autorité. Les agents titulaires de la fonction publique sont notamment beaucoup moins exposés que la moyenne à des formes de harcèlement physique, même si, en leur sein, cette exposition varie beaucoup en fonction de facteurs comme le port d'une tenue de travail, le niveau de mixité au sein de l'établissement ou le contact direct ou non avec le public.

Zoom sur le profil des Françaises ayant déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail au sens juridique du terme

Note de lecture : 40% des cadres ont déjà été harcelées sexuellement au sens juridique du terme

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des Françaises se situe à **32%**



Mais d'autres variables s'imposent comme des variables susceptibles d'avoir une influence sur les atteintes faites aux femmes sur leur lieu de travail.

L'indice de masse corporelle

Les femmes affichant un indice de masse corporelle (IMC) inférieur à la normale sont plus nombreuses à avoir été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail (43% en moyenne) que les femmes en situation d'obésité (qui sont 27% à avoir été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail, soit une femme sur trois, comme la moyenne nationale). L'écart est relativement net pour ce qui est des formes physiques de harcèlement comme les mains aux fesses : 31% des femmes « maigres » en ont déjà été victimes, contre 8 % des femmes « obèses ». Ainsi, si dans le monde du travail, la ségrégation sur l'apparence joue généralement en faveur des personnes souscrivant aux stéréotypes morphologiques dominants, elle joue en leur

défaveur en matière de harcèlement sexuel, sans que néanmoins les autres femmes soient épargnées.

L'orientation sexuelle

Comme dans d'autres enquêtes ayant abordé les violences sexuelles au sens large (par exemple, CSF 2006), on note une survictimation des bis et lesbiennes (60% ont déjà été harcelées sur leur lieu de travail, contre 34% des hétérosexuelles), comme si, dans un monde du travail valorisant assez peu l'anticonformisme, leur transgression des normes de genre les exposait plus à des risques de « rappels à l'ordre » de leurs collègues masculins. Contrairement à certains préjugés selon lesquels les bis et lesbiennes subiraient moins de harcèlement du fait de leur « invisibilité », cette enquête confirme donc l'idée selon laquelle elles souffriraient d'une double discrimination portant à la fois sur leur genre et leur sexualité. En cela, elle va dans le sens d'une récente étude sur l'hétéronormativité dans le milieu du travail qui a mis en lumière les brimades spécifiques dont sont victimes les couples lesbiens de la part de leurs collègues masculins (par exemple, la proposition de plan à trois).

La catégorie socioprofessionnelle

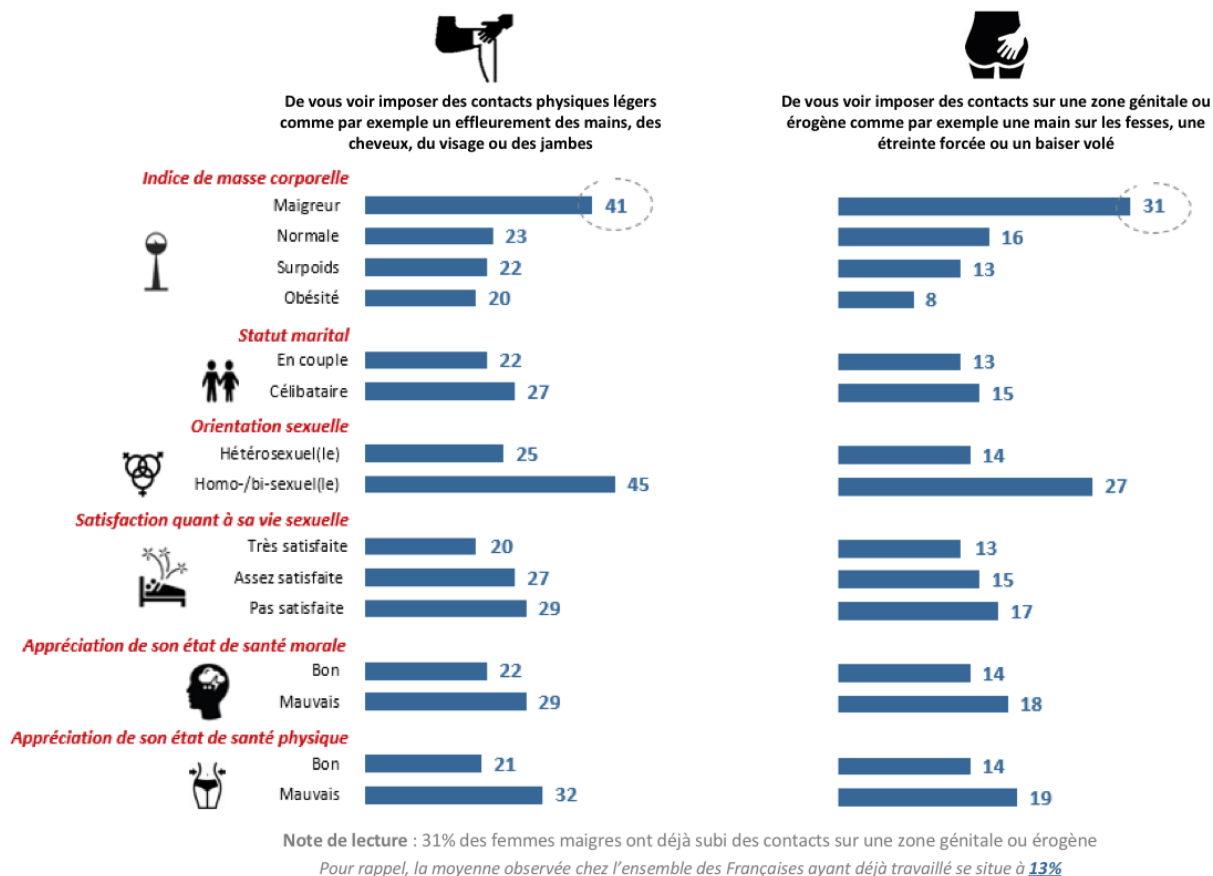
Alors que l'on pourrait penser que les femmes occupant des postes d'exécution seraient les premières victimes de harcèlement de la part de personnes abusant de leur position d'autorité, cette enquête montre tout le contraire : les cadres et professions intellectuelles supérieures sont quasiment deux fois plus nombreuses (40%) que les ouvrières (23%) à avoir déjà été harcelées ou agressées sexuellement sur leur lieu de travail. Si cela peut paraître surprenant (surtout lorsqu'on oublie que le harcèlement peut aussi provenir de clients, fournisseurs ou collègues du même rang), ce constat tendrait à confirmer les enseignements d'une enquête de 2009 qui montrait que le harcèlement n'était pas seulement l'expression d'un désir sexuel mais aussi « d'un désir de contrôle et de domination », le harcèlement servant d'« égaliseur » dans les relations avec les femmes en position de pouvoir.

Des atteintes sexuelles qui peuvent avoir un réel impact sur l'état de santé des victimes

Enfin, l'observation du profil des victimes met aussi en lumière l'impact que ces pressions physiques, verbales ou psychologiques peuvent avoir sur l'état de santé (physique, morale, sexuelle) des victimes. C'est particulièrement le cas des formes de harcèlement physique (par

exemple, effleurement du visage, mains aux fesses...). En effet, si elles affectent tout particulièrement les femmes seules, plus minces que la moyenne et affirmant une part d'homosexualité, on note qu'elles ont aussi un réel impact sur la degré de satisfaction à l'égard de sa vie sexuelle ou l'appréciation de son état de santé sur le plan moral ou physique.

Les caractéristiques des victimes de harcèlement physique



Le harcèlement : un phénomène qui n'implique pas nécessairement un lien de subordination avec le harceleur

Les résultats de l'enquête brisent certaines idées reçues selon lesquelles leurs auteurs seraient d'abord des personnes abusant de leur position d'autorité vis-à-vis d'une subordonnée.

En effet, dans la plupart des situations testées, seule une minorité de femmes déclarent que l'auteur était un(e) supérieur(e) hiérarchique. Très logiquement, la seule situation dans laquelle une majorité de femmes (à 62%) rapporte avoir été harcelées par un supérieur a trait aux pressions psychologiques exercées pour obtenir un acte sexuel en échange par exemple d'une promotion.

Les autres formes de harcèlement sexuel sur le lieu de travail sont soit le fait de collègues n'exerçant pas d'autorité hiérarchique – notamment les remarques gênantes sur le physique (à 55%) ou les propos à connotation sexuelle (à 49%) –, soit le fait de personnes extérieures comme

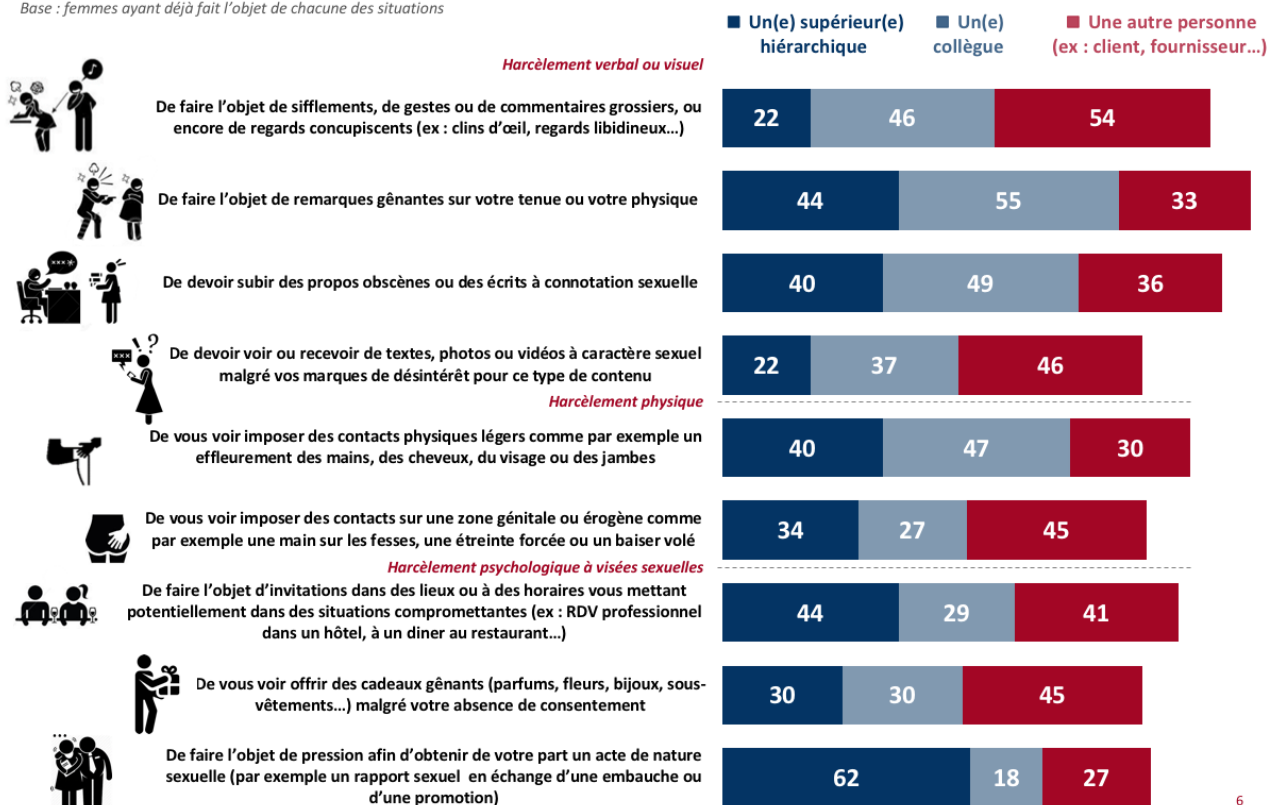
des clients ou des fournisseurs (comme par exemple pour la réception de cadeaux gênants).

S'il ressort de l'enquête une grande variation des profils des harceleurs en fonction de la nature du harcèlement (verbale, physique, psychologique), ces résultats valident *a posteriori* la loi du 17 janvier 2002, loi qui a permis de qualifier un acte de harcèlement sexuel au travail même s'il ne s'inscrit pas le cadre d'une relation hiérarchique.

La personne à l'origine des situations de harcèlement au travail

QUESTION : Et la dernière fois que chacune de ces situations a eu lieu, qui en était à l'origine ?

Base : femmes ayant déjà fait l'objet de chacune des situations



6

Réaction ou passivité ? La résignation, une réaction encore très répandue

Dans toutes les situations testées, seule une minorité de victimes (entre 32 à 44% selon les situations) font le choix d'une stratégie purement « passive » en évitant de parler du problème à autrui, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur de leur entreprise. Toutefois, si une majorité d'entre elles a parlé de sa dernière expérience à un tiers, c'est surtout à un proche ou à des collègues de même rang. Les femmes ayant adopté une stratégie « active » en parlant à un interlocuteur susceptible de solutionner le problème en interne (par exemple un supérieur hiérarchique, un syndicaliste) restent peu nombreuses : 7% à 16% selon les cas.

Enfin, ce ne sont pas les contacts physiques qui poussent le plus de femmes à en parler (par exemple les mains aux fesses) mais les pressions psychologiques telles que la remise de cadeaux

gênants (68%) ou des propositions de « promotion canapé » (64%). Toutefois, même dans ce derniers cas, à peine 16% des victimes osent en parler à un supérieur ou un représentant syndical. À noter que les femmes qui osent le plus parler de ce type de situation à un supérieur sont sensiblement plus jeunes, plus diplômées et plus aisées que la moyenne. Les agents titulaires de la fonction publique sont également plus nombreuses à réagir de la sorte (26%) que les salariés du secteur privé (12%).

Ainsi, si l'on constate une indéniable libération de la parole des femmes sur les réseaux sociaux, seule une très faible minorité de victimes parvient à briser le mur du silence qui paralyse tout particulièrement les femmes ne disposant pas d'un niveau de formation, d'un statut ou d'un confort matériel leur permettant de prendre le risque d'un conflit avec leur hiérarchie.

L'évocation de l'expérience d'un acte de harcèlement sexuel à un tiers

QUESTION : Et la dernière fois que chacune de ces situations a eu lieu, en avez-vous parlé... ?

Base : femmes ayant déjà fait l'objet de chacune des situations

Harcèlement verbal ou visuel



De faire l'objet de sifflements, de gestes ou de commentaires grossiers, ou encore de regards concupiscent (ex : clins d'œil, regards libidineux...)

■ Réponses :
« Oui, au moins à une personne »

56



De faire l'objet de remarques gênantes sur votre tenue ou votre physique

61



De devoir subir des propos obscènes ou des écrits à connotation sexuelle

64



De devoir voir ou recevoir des textes, photos ou vidéos à caractère sexuel malgré vos marques de désintérêt pour ce type de contenu

60

Harcèlement physique



De vous voir imposer des contacts physiques légers comme par exemple un effleurement des mains, des cheveux, du visage ou des jambes

58



De vous voir imposer des contacts sur une zone génitale ou érogène comme par exemple une main sur les fesses, une étreinte forcée ou un baiser volé

56

Harcèlement psychologique à visées sexuelles



De faire l'objet d'invitations dans des lieux ou à des horaires vous mettant potentiellement dans des situations compromettantes (ex : RDV professionnel dans un hôtel, à un dîner au restaurant...)

58



De vous voir offrir des cadeaux gênants (parfums, fleurs, bijoux, sous-vêtements...) malgré votre absence de consentement

68



De faire l'objet de pression afin d'obtenir de votre part un acte de nature sexuelle (par exemple un rapport sexuel en échange d'une embauche ou d'une promotion)

64

Mettant en évidence le caractère protéiforme du harcèlement sexuel (verbal, visuel, psychologique, physique), cette enquête a le mérite de rappeler que les formes de sexisme et de violences faites aux femmes ne s'arrêtent pas aux portes des entreprises. Loin d'être un environnement policé, où

règne le contrôle de soi et des pulsions sexuelles, le monde du travail constitue un environnement où nombre de femmes sont victimes non seulement de pressions psychologiques ou de propos désobligeants mais aussi d'agressions physiques voire d'agressions sexuelles au sens strict du terme. Au-delà de la mesure de l'ampleur du phénomène – réalisée pour la première fois à partir de critères juridiques et non pas sur la base d'un ressenti purement subjectif –, cette enquête met aussi à jour le manque de connaissances des Françaises sur ce qui relève ou non du harcèlement sexuel ainsi que les difficultés des victimes à briser le mur du silence au sein de leur organisation. Au regard du faible nombre de femmes adoptant une stratégie active en cas de harcèlement, on ne peut en effet que déplorer le fait que la résignation reste encore la réaction la plus répandue. Enfin, si l'écho médiatique donné aux histoires de prédateurs sexuels a sans doute contribué à un abaissement du seuil de tolérance à l'égard d'une des manifestations de la domination masculine, il est important de signaler que le problème du harcèlement sexuel n'est pas qu'une histoire de sexualité, de drague ou de séduction. Comme le montre le profil des victimes (surreprésentées parmi les femmes exerçant des postes à responsabilités), les violences masculines dirigées contre les femmes sur leur lieu de travail apparaissent aussi comme l'expression de rapports sociaux de sexe, visant tout particulièrement le maintien, dans une position d'infériorité ou d'intimidation, de celles qui s'affirment au point de remettre en cause les frontières et privilèges de genre.

À propos de l'enquête : étude Ifop pour VieHealthy.com réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 26 au 29 janvier 2018 auprès d'un échantillon de 2 008 femmes, représentatif de la population féminine résidant en France métropolitaine âgée de 15 ans et plus.